

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue via la plateforme ZOOM, le **lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller  
Madame Brigitte Minier, conseillère  
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général  
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

**Étant donné le contexte exceptionnel entourant la COVID-19, la séance du conseil se tient via la plateforme ZOOM. Les membres du conseil, le directeur général et la greffière assistent à la séance via cette plateforme. La séance est diffusée par le biais d'une plateforme de Webdiffusion.**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
4. Bordereaux des comptes à payer 2021-03-A, 2021-03-B, 2021-03-C, 2021-03-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2021-03.
6. Embauche au poste de contremaître de relève au Service des travaux publics de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
7. Nomination au poste de journalier-opérateur 3 au Service des travaux publics de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
8. Nomination d'un membre au sein du comité de travail sur le suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées.
9. Adhésion de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au regroupement d'achats d'équipements multifonctions par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).
10. Adhésion annuelle à la Société d'histoire et de généalogie de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire.
11. Adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités.
12. Cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec.
13. Réaffectation de montants de surplus affectés au surplus non affecté.

14. Bail de location à intervenir entre le Groupe Scout Mont-Saint-Hilaire et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
15. Bail de location entre le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
16. Renouvellement de l'entente 2015-0003 avec le Centre de Gestion de l'Équipement Roulant du Québec.
17. Entente relative à la réfection d'infrastructures de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu sur le territoire de la ville d'Otterburn Park – Phase II.
18. Signature des transactions-quittances dans le cadre de la cause 750-17-003544-198.
19. Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - Confirmation de fin de travaux - Piste cyclable rue De Saint-Exupéry.
20. Politique de Ville nourricière de Mont-Saint-Hilaire - Adoption.
21. Rapport annuel relatif au plan de mise en oeuvre du Schéma de couverture de risques - Ville de Mont-Saint-Hilaire.
22. Cession des lots 6 295 652, 6 295 653 et 6 295 655 au cadastre du Québec.
23. Compte rendu de la réunion ordinaire du 6 janvier 2021 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
24. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 février 2021 du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
25. Compte rendu de la réunion ordinaire du 10 février 2021 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
26. Recommandations du compte rendu de la réunion ordinaire du 10 février 2021 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
27. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 février 2021 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
28. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-21022308, CCU-21022309, CCU-21022310, CCU-21022311, CCU-21022312, CCU-21022313, CCU-21022314, CCU-21022315, CCU-21022316, CCU-21022317, CCU-21022318, CCU-21022319, CCU-21022320, CCU-21022321, CCU-21022322, CCU-21022323, CCU-21022324, CCU-21022325 et CCU-21022326.
  - CCU-21022308 - Rénovation extérieure - 470, rue Iberville
  - CCU-21022309 - Rénovation extérieure - 632, rue Lauzon
  - CCU-21022310 - Travaux d'agrandissement - 449, montée des Trente
  - CCU-21022311 - Rénovation extérieure - 649, rue de Dublin
  - CCU-21022312 - Rénovation extérieure - 830, rue René-Hertel
  - CCU-21022313 - Travaux d'agrandissement - 375, rue Alphonse-Richer

- CCU-21022314 - Agrandissement et rénovation extérieure - 455, rue Viens
- CCU-21022315 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 796, rue du Château (lot 6 347 156)
- CCU-21022316 - Rénovation extérieure - 270-276, rue Blain
- CCU-21022317 - Rénovation extérieure - 643, rue Châteaubriand
- CCU-21022318 - Rénovation extérieure - 450, rue du Havre
- CCU-21022319 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 716, rue des Colibris (lot 3 895 166)
- CCU-21022320 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 635, rue de l'Heure-Mauve (lot 4 914 098)
- CCU-21022321 - Révision du PIIA CCU-20072828 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 146, boulevard de la Gare (lot 5 415 759)
- CCU-21022322 - Révision du PIIA CCU-20022512 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 757, rue des Chardonnerets (lot 3 445 787)
- CCU-21022323 - Révision du PIIA CCU-21012614 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 160, rue Désautels (lot 2 348 701)
- CCU-21022324 - Révision du PIIA CCU-20072830 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 580, rue Ernest-Choquette (lot 6 364 654)
- CCU-21022325 - Révision du PIIA CCU-21012608 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 248, rue Alphonse-Richer (lot 3 954 884)
- CCU-21022326 - Révision du PIIA CCU-21012618 - Travaux d'agrandissement - 835, rue De Cournoyer

29. Demande de dérogation mineure relative au 224 à 290, rue Côté.
30. Demande de dérogation mineure relative au 950, boulevard de la Gare.
31. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 1200 relatif à l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais afin d'ajouter certaines définitions, d'interdire l'utilisation des néonicotinoïdes et de modifier des dispositions spécifiques à certains usages.
32. Adoption du projet de Règlement numéro 1200-1, intitulé: « Règlement amendant le Règlement numéro 1200 relatif à l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais afin d'ajouter certaines définitions, d'interdire l'utilisation des néonicotinoïdes et de modifier des dispositions spécifiques à certains usages ».
33. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement de lotissement numéro 1232 afin de modifier une disposition relative aux règles de calcul de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.
34. Adoption du projet de Règlement numéro 1232-1, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de lotissement numéro 1232 afin de modifier une disposition relative aux règles de calcul de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels ».

35. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 1234 afin d'assujettir certains travaux et ouvrages à une demande de permis ou de certificat, de modifier les conditions de validité d'un certificat d'occupation et de modifier les dispositions finales concernant les amendes relatives à l'abattage d'arbres.
36. Adoption du projet de Règlement numéro 1234-3, intitulé: « Règlement amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 1234 afin d'assujettir certains travaux et ouvrages à une demande de permis ou de certificat, de modifier les conditions de validité d'un certificat d'occupation et de modifier les dispositions finales concernant les amendes relatives à l'abattage d'arbres ».
37. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme durable modifié suite à l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville et ainsi ajouter quelques définitions, limiter le nombre de bâtiments principaux par terrain dans certaines zones, ajouter des dispositions particulières applicables aux bâtiments mixtes permis dans certaines zones (incluant les usages complémentaires, les constructions accessoires, l'aménagement d'aires de stationnement, etc.), créer des dispositions particulières pour gérer les usages aux rez-de-chaussée et aux étages dans les zones C-17-1 et C-17-2 et les superficies pour les usages commerciaux (secteur de la rue Saint-Georges), modifier les dispositions particulières applicables aux constructions et usages dérogatoires, créer les zones C-15-1, C-15-2 et C-15-3 à même la zone C-15, créer les zones C-16-1 et C-16-2 à même la zone C-16, créer les zones C-17-1 et C-17-2 à même la zone C-17 et créer les grilles des spécifications applicables à chacune des zones créées, de modifier les grilles des spécifications applicables à certaines zones et d'abroger le Règlement numéro 1235-4-1.
38. Adoption du premier projet de Règlement numéro 1235-4-2, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme durable modifié suite à l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville et ainsi ajouter quelques définitions, limiter le nombre de bâtiments principaux par terrain dans certaines zones, ajouter des dispositions particulières applicables aux bâtiments mixtes permis dans certaines zones (incluant les usages complémentaires, les constructions accessoires, l'aménagement d'aires de stationnement, etc.), créer des dispositions particulières pour gérer les usages aux rez-de-chaussée et aux étages dans les zones C-17-1 et C-17-2 et les superficies pour les usages commerciaux (secteur de la rue Saint-Georges), modifier les dispositions particulières applicables aux constructions et usages dérogatoires, créer les zones C-15-1, C-15-2 et C-15-3 à même la zone C-15, créer les zones C-16-1 et C-16-2 à même la zone C-16, créer les zones C-17-1 et C-17-2 à même la zone C-17 et créer les grilles des spécifications applicables à chacune des zones créées, de modifier les grilles des spécifications applicables à certaines zones et d'abroger le Règlement numéro 1235-4-1 ».
39. Adoption du Règlement numéro 1235-8, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de remplacer la grille des spécifications de la zone H-97, de créer la zone H-97-1 en regroupant les zones H-98, H-99 et H-100, de créer la grille des spécifications de la zone H-97-1 et d'établir les dispositions particulières applicables aux zones H-96, H-97 et H-97-1 ».
40. Adoption du Règlement numéro 1235-12, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de créer la zone CA-5 à même la zone A-5, d'ajouter la grille des spécifications de la zone CA-5 pour permettre les usages de station-service, de dépanneur et de restaurant et d'autoriser les services au volant dans la zone CA-5 ».

41. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de créer la zone H-94-1 à même les zones H-94 et H-95, de modifier les limites des zones H-94 et H-95 et d'ajouter la grille des spécifications de la zone H-94-1.
42. Adoption du premier projet de Règlement numéro 1235-13, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de créer la zone H-94-1 à même les zones H-94 et H-95, de modifier les limites des zones H-94 et H-95 et d'ajouter la grille des spécifications de la zone H-94-1 ».
43. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'ajouter ou de modifier certaines définitions, de modifier la classification des usages principaux, de modifier certaines dispositions relatives aux usages complémentaires, de modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments principaux, accessoires et temporaires ainsi qu'aux équipements accessoires, de modifier des dispositions entourant le stationnement et l'entreposage, de modifier certaines dispositions relatives aux aménagements de terrains, de modifier certaines dispositions relatives aux enseignes permanentes et temporaires, d'ajouter des dispositions régissant les interventions à l'intérieur des boisés d'intérêt, de modifier certaines dispositions relatives à la conservation des arbres, d'apporter certaines modifications aux dispositions régissant les zones de contraintes, de modifier les dispositions particulières à certains usages tels que les aménagements paysagers pour les stations-services, de modifier certaines dispositions relatives à la plantation d'arbres dans certains secteurs, de modifier certaines dispositions relatives aux dispositions architecturales pour les habitations du Village de la gare, de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires dans les zones agricoles A-8 à A-12, en modifiant certaines dispositions particulières relatives aux bâtiments accessoires de la zone H-12, de modifier certaines dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, d'ajouter des dispositions visant à exclure certaines parties de territoire aux seuils minimaux de densité, de modifier le plan de zonage en apportant des ajustements aux limites des zones H-52, H-53, H-93, H-104, H-108, H-109, P-2, I-3, PE-3, P-4 et de modifier pour certaines zones les grilles des spécifications.
44. Adoption du premier projet de Règlement numéro 1235-14, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'ajouter ou de modifier certaines définitions, de modifier la classification des usages principaux, de modifier certaines dispositions relatives aux usages complémentaires, de modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments principaux, accessoires et temporaires ainsi qu'aux équipements accessoires, de modifier des dispositions entourant le stationnement et l'entreposage, de modifier certaines dispositions relatives aux aménagements de terrains, de modifier certaines dispositions relatives aux enseignes permanentes et temporaires, d'ajouter des dispositions régissant les interventions à l'intérieur des boisés d'intérêt, de modifier certaines dispositions relatives à la conservation des arbres, d'apporter certaines modifications aux dispositions régissant les zones de contraintes, de modifier les dispositions particulières à certains usages tels que les aménagements paysagers pour les stations-services, de modifier certaines dispositions relatives à la plantation d'arbres dans certains secteurs, de modifier certaines dispositions relatives aux dispositions architecturales pour les habitations du Village de la gare, de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires dans les zones agricoles A-8 à A-12, en modifiant certaines dispositions particulières relatives aux bâtiments accessoires de la zone H-12, de modifier certaines dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, d'ajouter des dispositions visant à exclure certaines parties de territoire aux seuils minimaux de densité, de modifier le plan de zonage en apportant des ajustements aux limites des zones H-52, H-53, H-93, H-104, H-108, H-109, P-2, I-3, PE-3, P-4 et de modifier pour certaines zones les grilles des spécifications ».

45. Adoption du Règlement numéro 1287, intitulé: « Règlement décrétant, dans le secteur industriel, des travaux de construction d'une nouvelle voie de circulation et d'infrastructures souterraines et de surface pour donner accès à l'ensemble du site, dont l'écocentre, l'aménagement d'un site de dépôt des neiges usées, l'aménagement d'un site de traitement des résidus de balais de rue, l'aménagement d'un bassin de rétention, l'acquisition de lots et des travaux divers ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de huit millions deux cent cinquante mille dollars (8 250 000,00 \$) nécessaire à cette fin ».
46. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement décrétant des travaux de réfection de la chaussée, des travaux de voirie, d'éclairage, d'aménagement d'infrastructures de transport actif, d'aménagement paysager, de gestion des eaux pluviales et de travaux divers sur la rue Radisson ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.
47. Adoption du projet de Règlement numéro 1307, intitulé: « Règlement décrétant des travaux de réfection de la chaussée, des travaux de voirie, d'éclairage, d'aménagement d'infrastructures de transport actif, d'aménagement paysager, de gestion des eaux pluviales et de travaux divers sur la rue Radisson ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de un million huit cent quatre-vingt-trois mille dollars (1 883 000,00 \$) nécessaire à cette fin ».
48. Octroi de contrat pour la démolition de l'immeuble sis au 108, rue Provencher.
49. Octroi du contrat ING21-M01-AO1 concernant le mandat annuel pour le contrôle qualitatif des matériaux, surveillance et forages.
50. Octroi du contrat TP21-02 concernant la réfection des surfaces de 5 terrains tennis.
51. Octroi du contrat TP21-03 concernant la fourniture de pierre concassée.
52. Octroi du contrat TP21-07 concernant la fourniture, la collecte, le transport et le traitement des conteneurs de l'Écocentre.
53. Résiliation du contrat ING19-P03-AO1 - Services professionnels en ingénierie – Rues Saint-Georges et du Centre-Civique.
54. Résiliation du contrat ING20-P07-AO1 - Services professionnels en ingénierie - Carrefour giratoire - Boulevard de la Gare et chemin des Patriotes.
55. Questions de l'assistance.
56. Levée de la séance.

Information

**...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.**

**...Avant de débiter l'étude des points de l'ordre du jour, monsieur Corriveau explique notamment les consignes concernant le déroulement de la séance, les périodes de questions et le fonctionnement pour poser des questions concernant les demandes de dérogations mineures. Il indique qu'il ne répondra à aucune question de nature politique ou électorale. Il mentionne qu'en raison du contexte exceptionnel lié à la COVID-19, l'accès aux bâtiments municipaux est ouvert à des heures réduites mais le service aux citoyens par téléphone ou en ligne demeure privilégié.**

Monsieur Corriveau fait également mention du fait qu'une clinique de vaccination contre la COVID-19 sera aménagée au pavillon Jordi-Bonet, que le projet de réfection de la piscine se poursuit et qu'une présentation du projet sera effectuée en avril, qu'une entente est intervenue dans le dossier de la rue Saint-Georges et il donne certaines informations concernant le comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16. De plus, il indique que plusieurs activités municipales sont offertes dans le cadre de la semaine de relâche scolaire.

2021-059

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

**QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

M. Charles Domingue	Achalandage au sentier du piémont via le chemin Rouillard – signalisation chien interdit – problématique de stationnement
M. Jean-Marc Duval	Règlements de zonage numéro 1235 – raison des changements de limites de zones Usages commerciaux rue Saint-Georges
M. Jacques Morneau	Plan directeur des pistes cyclables – consultation des citoyens Modifications réglementaires rue Saint-Georges
M. Jean-Marc Duval	Projet de règlement numéro 1235-14 - dispositions architecturales pour les habitations du Village de la gare Résiliation de contrats Modifications au Règlement de zonage numéro 1235 - consultations
M. Louis-Georges Cournoyer	Consultation virtuelle pour le Règlement numéro 1235-10 - jardins potagers en façade - mode de fonctionnement
Mme France Pellerin	Suivi des travaux du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Mme Isabelle Bertrand	Révision du PIIA concernant le 160, rue Désautels
M. Jean-Marc Duval	Recommandation CCU-21022303 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
M. Jean-Yves Héroux	Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire – report de la reprise des travaux
M. Gérard Schafroth	Actualisation de l'étude concernant le regroupement des villes environnantes

M. Jacques Morneau

Mise à jour du plan directeur des pistes cyclables et du transport actif - séance d'information versus consultation

2021-060

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

2021-061

**BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2021-03-A, 2021-03-B, 2021-03-C, 2021-03-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2021-03-A, au montant de 2 213 733,09 \$, numéro 2021-03-B, au montant de 4 124,71 \$, numéro 2021-03-C, au montant de 356 509,71 \$, numéro 2021-03-D, au montant de 29 032,54 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2021-03, signé par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, en date du 25 février 2021, ainsi que le rapport concernant les dépenses autorisées au cours de la période du 29 janvier 2021 au 24 février 2021, signé en date du 25 février 2021 par madame Bousquet.

2021-062

**RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2021-03**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2021-03 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 25 février 2021, pour la période du 26 janvier 2021 au 22 février 2021, soit et est approuvé par ce conseil.

2021-063

**EMBAUCHE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE DE RELÈVE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - MONSIEUR MIKE BÉLAND**

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler le poste vacant de contremaître de relève au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que monsieur Mike Béland possède l'expérience pertinente pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :



Que ce conseil autorise l'embauche monsieur Mike Béland au poste de contremaître de relève au Service des travaux publics, suivant la Politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 5, échelon 6), et ce, à compter du ou vers le 15 mars 2021.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 26 février 2021.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 26 février 2021.

2021-064

**NOMINATION AU POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR 3 AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - MONSIEUR FÉLIX DUQUETTE**

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste régulier de journalier-opérateur 3 au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que monsieur Félix Duquette, actuellement journalier-opérateur 3 surnuméraire au sein dudit Service, a les qualifications requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil nomme monsieur Félix Duquette au poste régulier de journalier-opérateur 3 au Service des travaux publics (classe 7), suivant la convention collective de travail des employés cols bleus de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du ou vers le 1<sup>er</sup> mars 2021.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 4 février 2021.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 8 février 2021.

2021-065

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ DE TRAVAIL SUR LE SUIVI DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de coordonnateur du comité de travail sur le suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées suite au départ de monsieur Vincent Poirier;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil nomme madame Brigitte Lamarre, responsable du soutien au cabinet du maire, à titre de coordonnatrice au sein du comité de travail sur le suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

2021-066

**ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS D'ÉQUIPEMENTS MULTIFONCTIONS  
PAR LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire possède un parc de plusieurs imprimantes multifonctions et d'imprimantes de type « bureau » réparties dans les différents Services;

CONSIDÉRANT QUE la location ainsi que le service pour les appareils multifonctions sont actuellement couverts par un contrat se terminant, pour la majorité d'entre eux, le 30 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations publiques, un document d'appel d'offres pour l'acquisition d'imprimantes multifonctions, cartouches d'impression et consommables originaux pour une durée de 29 mois débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de joindre le regroupement avec une adhésion différée et ainsi respecter la date réelle de fin de contrat de nos appareils multifonctions actuels;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes*, il est possible pour toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du CAG sans procéder par appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire adhérer au regroupement d'achats du CAG pour l'acquisition d'imprimantes multifonctions, cartouches d'impression et consommables originaux;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil confie au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) le mandat de préparer au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et celui des autres organisations publiques intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'acquisition pour des imprimantes multifonctions, cartouches d'impression et consommables originaux, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 novembre 2023.

Que la période couverte par le contrat d'entretien est de cinq (5) ans, en fonction de la date d'achat ou de la conclusion du contrat de location.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à transmettre au CAG une estimation de ses besoins.

Que dans l'éventualité où le CAG adjugeait un contrat, la Ville s'engagerait à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que les crédits sont disponibles au fonds d'administration générale dans les divers postes budgétaires prévus à cet effet.

Que la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire donnant effet à la présente.

2021-067

**ADHÉSION ANNUELLE À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE BELOEIL-MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise le paiement de l'adhésion annuelle de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à la Société d'histoire et de généalogie de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire pour la période se terminant le 31 décembre 2021, au montant de 60,00 \$.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-494, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2021-04 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 23 février 2021.

2021-068

**ADHÉSION ANNUELLE - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise le paiement de l'adhésion annuelle de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à la Fédération québécoise des municipalités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, au montant de 12 025,76 \$, incluant les taxes.

Que la dépense décrite au bon de commande DG 21-1, au montant de 12 025,76 \$, incluant les taxes, pour l'année 2021, soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-494, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2021-069

**COTISATION ANNUELLE - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise le paiement de la cotisation annuelle de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, au montant de 11 722,61 \$, incluant les taxes.

Que la dépense décrite au bon de commande DG 21-2, au montant de 11 722,61 \$, incluant les taxes, pour l'année 2021, soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-494, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2021-070

**RÉAFFECTATION DE MONTANTS DE SURPLUS AFFECTÉS AU SURPLUS NON AFFECTÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil affecte à partir des surplus affectés suivants les sommes mentionnées ci-dessous au surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), pour un montant total de 306 300,37 \$ réparti de la façon suivante, ces sommes n'étant plus requises pour la réalisation des projets:

Surplus affecté - Réaménagement de la piste cyclable Oka-Mont-Saint-Hilaire et de l'intersection de la route 116 et de la rue Saint-Georges - poste budgétaire 55-992-12-557	144 566,85 \$
Surplus affecté – Rénovation du garage municipal - poste budgétaire 55-992-12-015	40 697,80 \$
Surplus affecté – Alimentation électrique et équipements de télécommunication – nouvelle école - poste budgétaire 55-992-18-001	71 035,72 \$
Surplus affecté – Honoraires professionnels règlements futurs parcs - poste budgétaire 55-992-18-551	50 000,00 \$

2021-071

**BAIL DE LOCATION - GROUPE SCOUT MONT-SAINT-HILAIRE ET VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Scout Mont-Saint-Hilaire est à la recherche d'un local d'entreposage pour ses équipements qui ne peuvent plus être entreposés dans le bâtiment appartenant à la Ville de Mont-Saint-Hilaire situé au 108, rue Provencher;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a proposé le local 008 situé au sous-sol de l'immeuble sis au 265, rue Saint-Hippolyte (ancienne caserne de l'école Sacré-Coeur) au Groupe Scout Mont-Saint-Hilaire afin de disposer de cet espace pour l'entreposage de son matériel;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le bail de location à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Groupe Scout Mont-Saint-Hilaire, lequel est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que ce bail de location soit d'une durée de un (1) an à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ledit bail de location.

2021-072

**BAIL DE LOCATION - CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-EST**

CONSIDÉRANT le contexte actuel entourant la pandémie liée à la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est désire implanter une clinique de vaccination dans les locaux du pavillon Jordi-Bonet, sis au 99, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil entérine la signature par monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, du bail de location entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est pour l'utilisation de locaux du pavillon Jordi-Bonet, sis au 99, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire.

2021-073

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE 2015-0003 AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la résolution 2015-122, datée du 7 avril 2015, par laquelle le conseil approuvait l'entente de services pour la fourniture de services de gestion de parc d'équipements roulants numéro 20115-0003, incluant ses annexes, intervenue avec le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), unité autonome des services du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente est échue depuis le 6 avril 2020.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire renouveler ladite entente, et ce, aux mêmes termes et modalités que la précédente pour une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le renouvellement de l'entente de services relative à la fourniture de services de gestion de parc d'équipements roulants numéro 2015-0003, incluant ses annexes, à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), unité autonome des services du ministère des Transports du Québec, laquelle entente est jointe à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que ladite entente est d'une durée de cinq (5) ans.

Que cette entente est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 17 février 2021.

Que la dépense, pour l'année 2021, au montant de 893 907,04 \$, incluant les taxes, soit payable de la façon suivante :

- Que la dépense décrite au bon de commande TP 21-1, au montant de 847 329,91 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-823-00-544.
- Que la dépense décrite au bon de commande TP 21-2, au montant de 38 501,36 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-823-00-543.
- Que la dépense décrite au bon de commande AM 21-2, au montant de 8 075,77 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-826-00-544.

Qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente.

Que monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, et monsieur Alain Boucher, contremaître, aqueducs-égouts, au Service des travaux publics, soient et sont autorisés à signer tous documents administratifs découlant de ladite entente qui respectent le cadre de cette dernière et qui sont nécessaires à son bon déroulement.

2021-074

**ENTENTE RELATIVE À LA RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK - VILLE D'OTTERBURN PARK, RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU ET VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT le projet d'entente intitulée « Entente intermunicipale relative à la réfection d'infrastructure sur le territoire de la ville d'Otterburn Park » proposé par la ville d'Otterburn Park relativement au remplacement d'une conduite d'aqueduc de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR), entre l'usine de filtration et la rue Ruth;

CONSIDÉRANT les modalités de partage des coûts prévues à l'entente constituant la RIEVR;

CONSIDÉRANT la révision des pourcentages d'utilisation des conduites entérinée par la résolution 18-04-004 de la RIEVR fixant le pourcentage d'utilisation de la présente conduite par la Ville de Mont-Saint-Hilaire à 14,592 %;

CONSIDÉRANT la vétusté de ladite conduite;

CONSIDÉRANT la fiabilité accrue qu'offrirait une conduite d'alimentation principale neuve;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve l'entente intitulée « Entente intermunicipale relative à la réfection d'infrastructures sur le territoire de la ville d'Otterburn Park » à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la Ville d'Otterburn Park et la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, laquelle entente est jointe à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que le financement de cette dépense, au montant de 104 697,49 \$, excluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 55-911-00-001 (fonds de roulement), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que cette somme soit remboursable sur une période de dix (10) ans.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente.

2021-075

**TRANSACTIONS-QUITTANCES - CAUSE 750-17-003544-198**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les transactions-quittances intervenues entre Supermarché St-Hilaire inc. et al. c. Ville de Mont-Saint-Hilaire et al. visant à régler le litige opposant les parties dans le cadre du dossier 750-17-003544-198 de la Cour Supérieure du Québec, et qu'il entérine la signature du maire, monsieur Yves Corriveau, du directeur général, monsieur Daniel-Éric St-Onge et du directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, monsieur Benoit Larivière.

2021-076

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS  
DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) - CONFIRMATION DE FIN DE TRAVAUX -  
PISTE CYCLABLE RUE DE SAINT-EXUPÉRY**

CONSIDÉRANT la demande de subvention déposée dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports du Québec et l'obtention de ladite subvention;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la piste multifonctionnelle sur la rue De Saint-Exupéry donnant lieu à l'obtention de cette subvention ont été réalisés et terminés au cours de l'été 2020;

CONSIDÉRANT le rapport financier des dépenses engagées pour lesdits travaux sur la rue De Saint-Exupéry;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil confirme la réalisation des travaux de la piste multifonctionnelle sur la rue De Saint-Exupéry dans le cadre de la demande de subvention au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports du Québec.

Que ce conseil approuve le rapport financier des dépenses engagées pour la réalisation de ces travaux, lequel rapport est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

2021-077

#### **POLITIQUE DE VILLE NOURRICIÈRE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire se doter d'une politique de Ville nourricière;

CONSIDÉRANT l'histoire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire forgée autour d'un territoire agricole fertile et prospère;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à toute la population à une nourriture de qualité demeure un enjeu important;

CONSIDÉRANT QUE cette politique se veut un outil de planification pour favoriser un système alimentaire plus local et durable qui a des retombées sociales, économiques et environnementales positives pour la collectivité :

CONDIDÉRANT QUE la mise en œuvre de cette politique vise à soutenir et encourager une agriculture de proximité et accroître l'accès à une saine alimentation pour tous;

CONSIDÉRANT QUE cette politique permettra notamment à la Ville d'intégrer l'agriculture urbaine dans l'aménagement du territoire, de protéger son territoire productif, de favoriser les pratiques durables, et d'assurer la vitalité des activités agricoles et agrotouristiques qui sont des éléments signature de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil adopte la « Politique de Ville nourricière de Mont-Saint-Hilaire » datée de décembre 2020, laquelle politique est jointe à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

2021-078

**RAPPORT ANNUEL DE LA MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES - VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique du Québec un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie sur l'état d'avancement de son plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT l'adoption du rapport annuel de l'an 4 (2020) du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le rapport d'activité 2020 relatif au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques pour l'an 4 fait par la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, lequel est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu et à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

2021-079

**CESSION DES LOTS 6 295 652, 6 295 653 ET 6 295 655 AU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT l'entente intitulée « Village de la Gare - Construction du prolongement de la rue « A » entre le boulevard de la Gare et le chemin de la Station » intervenue entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Groupe Foncier Brossard inc. le 13 mars 2012;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente le requérant devait procéder à la subdivision d'un nouveau lot sur l'emprise de la rue « A » (rue du Grand-Tronc) afin que cette emprise soit cédée ultérieurement à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les lots 6 295 652, 6 295 653 et 6 295 655 au cadastre du Québec ont été créés à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9270-7801 Québec inc. est maintenant propriétaire desdits lots;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil acquière de la compagnie 9270-7801 Québec inc. les lots 6 295 652, 6 295 653 et 6 295 655 au cadastre du Québec constituant une partie de la rue du Grand-Tronc.

Que ces lots, travaux et infrastructures qui y sont réalisés soient consentis pour la somme de un dollar (1,00 \$) et autres bonnes et valables considérations, payable comptant à la signature de l'acte.



Que ces lots soient désignés comme étant du domaine public de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que l'acquisition de ces lots soit effectuée en conformité au rapport de monsieur Michel Poirier, greffier adjoint, en date du 15 février 2021;

Que le maire, ou en son absence, le maire suppléant, la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer devant M<sup>e</sup> Sébastien Grondin, notaire, tout acte ou document donnant effet à la présente.

2021-080

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2021 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 6 janvier 2021 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-081

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2021 DU COMITÉ SUR LA SANTÉ ET LES SAINES HABITUDES DE VIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 février 2021 du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-082

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2021 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 10 février 2021 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-083

**RECOMMANDATIONS DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2021 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les recommandations suivantes du compte rendu de la réunion ordinaire du 10 février 2021 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire:

2021-001-R: Rue Messier - Intersection rue De Rouville - Traverse piétonnière  
2021-003-R: Rue du Massif - Réduction de vitesse  
2021-004-R: Stationnement sur rue - Rues avoisinantes - Sentier du piémont  
2021-005-R: Rue Alfred-Laliberté - Stationnement  
2021-006-R: Rue Paul-Émile-Borduas - Intersection chemin Ozias-Leduc -  
Signalisation  
2021-007-R: Rue des Chardonnerets - Stationnement  
2021-008-R: Rue Radisson - Intersection rue Pineault - Arrêt obligatoire

2021-084

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2021 DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 février 2021 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-085

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS  
CCU-21022308, CCU-21022309, CCU-21022310, CCU-21022311, CCU-21022312,  
CCU-21022313, CCU-21022314, CCU-21022315, CCU-21022316, CCU-21022317,  
CCU-21022318, CCU-21022319, CCU-21022320, CCU-21022321, CCU-21022322,  
CCU-21022323, CCU-21022324, CCU-21022325 ET CCU-21022326**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 23 février 2021 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-21022308 : 470, rue Iberville  
Rénovation extérieure  
Plans et recommandation en annexe A
- CCU-21022309 : 632, rue Lauzon  
Rénovation extérieure  
Plans et recommandation en annexe B
- CCU-21022310 : 449, montée des Trente  
Travaux d'agrandissement  
Plans et recommandation en annexe C
- CCU-21022311 : 649, rue de Dublin  
Rénovation extérieure  
Plans et recommandation en annexe D
- CCU-21022312 : 830, rue René-Hertel  
Rénovation extérieure  
Plans et recommandation en annexe E
- CCU-21022313 : 375, rue Alphonse-Richer  
Travaux d'agrandissement  
Plans et recommandation en annexe F
- CCU-21022314 : 455, rue Viens  
Agrandissement et rénovation extérieure  
Plans et recommandation en annexe G
- CCU-21022315 : 796, rue du Château (lot 6 347 156)  
Construction d'une résidence unifamiliale isolée  
Plans et recommandation en annexe H

- CCU-21022316 : 270-276, rue Blain  
Rénovation extérieure  
Plans et recommandation en annexe I
- CCU-21022317 : 643, rue Châteaubriand  
Rénovation extérieure  
Plans et recommandation en annexe J
- CCU-21022318 : 450, rue du Havre  
Rénovation extérieure  
Plans et recommandation en annexe K
- CCU-21022319 : 716, rue des Colibris (lot 3 895 166)  
Construction d'une résidence unifamiliale isolée  
Plans et recommandation en annexe L
- CCU-21022320 : 635, rue de l'Heure-Mauve (lot 4 914 098)  
Construction d'une résidence unifamiliale isolée  
Plans et recommandation en annexe M
- CCU-21022321 : 146, boulevard de la Gare (lot 5 415 759)  
Révision du PIIA CCU-20072828  
Construction d'une résidence unifamiliale isolée  
Plans et recommandation en annexe N
- CCU-21022322 : 757, rue des Chardonnerets (lot 3 445 787)  
Révision du PIIA CCU-20022512  
Construction d'une résidence unifamiliale isolée  
Plans et recommandation en annexe O
- CCU-21022323 : 160, rue Désautels (lot 2 348 701)  
Révision du PIIA CCU-21012614  
Construction d'une résidence unifamiliale isolée  
Plans et recommandation en annexe P
- CCU-21022324 : 580, rue Ernest-Choquette (lot 6 364 654)  
Révision du PIIA CCU-20072830  
Construction d'une résidence unifamiliale isolée  
Plans et recommandation en annexe Q
- CCU-21022325 : 248, rue Alphonse-Richer (lot 3 954 884)  
Révision du PIIA CCU-21012608  
Construction d'une résidence unifamiliale isolée  
Plans et recommandation en annexe R
- CCU-21022326 : 835, rue De Cournoyer  
Révision du PIIA CCU-21012618  
Travaux d'agrandissement  
Plans et recommandation en annexe S

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes « A » à « S » pour en faire partie intégrante.

**...À la demande de monsieur le maire Yves Corriveau, monsieur Sylvain Houle, conseiller municipal, explique la demande de dérogation mineure concernant les 224 à 290, rue Côté.**

**...Monsieur Corriveau demande à monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, si des questions sont posées relativement à cette demande de dérogation mineure. Toute personne qui désiret poser une question ou intervenir pouvait le faire par écrit à l'adresse : [derogation.mineure@villemsh.ca](mailto:derogation.mineure@villemsh.ca) ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville : <https://www.villemsh.ca>, et ce, jusqu'au moment de la prise de décision par le conseil:**

Aucun commentaire.

2021-086

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AUX 224 À 290, RUE CÔTÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée pour les propriétés portant les numéros d'immeubles 224 à 290, rue Côté, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser une marge d'implantation pour des conteneurs semi-enfouis en cour avant à 0 mètre de l'emprise de la voie publique (bacs localisés sur la ligne de lot avant), alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit que les conteneurs semi-enfouis doivent être situés dans la cour avant à 3 mètres de l'emprise de la voie publique, permettant ainsi une dérogation de 3 mètres, le tout tel qu'il appert au plan « Prolongement égout rue Côté Mont-St-Hilaire » préparé par monsieur A. Marcoux, ingénieur de la firme Shellex infrastructures, révisé le 13 janvier 2021 et portant le numéro 2019-104-C-01, joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante. Les conteneurs seront localisés à l'avant des propriétés portant les numéros d'immeubles 256 et 260, rue Côté (lots 6 308 454 et 6 308 455 au cadastre du Québec).

Cette demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser l'implantation de trois conteneurs semi-enfouis pour la gestion des matières résiduelles des 31 résidences unifamiliales contiguës de l'ensemble résidentiel.

**...À la demande de monsieur le maire Yves Corriveau, monsieur Sylvain Houle, conseiller municipal, explique la demande de dérogation mineure concernant le 950, boulevard de la Gare.**

**...Monsieur Corriveau demande à monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, si des questions sont posées relativement à cette demande de dérogation mineure. Toute personne qui désiret poser une question ou intervenir pouvait le faire par écrit à l'adresse : [derogation.mineure@villemsh.ca](mailto:derogation.mineure@villemsh.ca) ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville : <https://www.villemsh.ca>, et ce, jusqu'au moment de la prise de décision par le conseil:**

Aucun commentaire.

2021-087

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU 950, BOULEVARD DE LA GARE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 950, boulevard de la Gare, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser une marge avant de 2,78 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une marge avant minimale de 3 mètres, permettant ainsi une dérogation de 0,22 mètre, le tout tel qu'il appert au certificat de localisation préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, révisé le 5 janvier 2021 et portant le numéro de minute 50940, joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Cette demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser une marge avant inférieure à la marge prescrite pour le bâtiment existant et permettra de rendre conforme la marge avant projetée dans le cadre d'une cession de rue, et ce, afin que les fondations de trottoirs de rue soient localisées dans l'emprise publique de la rue du Grand-Tronc.

2021-088

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1200 RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES ET DES ENGRAIS AFIN D'AJOUTER CERTAINES DÉFINITIONS, D'INTERDIRE L'UTILISATION DES NÉONICOTINOÏDES ET DE MODIFIER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À CERTAINS USAGES**

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement numéro 1200 relatif à l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais afin d'ajouter certaines définitions, d'interdire l'utilisation des néonicotinoïdes et de modifier des dispositions spécifiques à certains usages.

2021-089

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1200-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1200 RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES ET DES ENGRAIS AFIN D'AJOUTER CERTAINES DÉFINITIONS, D'INTERDIRE L'UTILISATION DES NÉONICOTINOÏDES ET DE MODIFIER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À CERTAINS USAGES - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 1200-1, intitulé: « Règlement amendant le Règlement numéro 1200 relatif à l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais afin d'ajouter certaines définitions, d'interdire l'utilisation des néonicotinoïdes et de modifier des dispositions spécifiques à certains usages », soit et est adopté par ce conseil.

2021-090

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1232 AFIN DE MODIFIER UNE DISPOSITION RELATIVE AUX RÈGLES DE CALCUL DE LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement de lotissement numéro 1232 afin de modifier une disposition relative aux règles de calcul de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

...Monsieur le conseiller Sylvain Houle est absent lors des délibérations entourant ce point de l'ordre du jour.

2021-091

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1232-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1232 AFIN DE MODIFIER UNE DISPOSITION RELATIVE AUX RÈGLES DE CALCUL DE LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 1232-1, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de lotissement numéro 1232 afin de modifier une disposition relative aux règles de calcul de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels », soit et est adopté par ce conseil.

Conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la tenue de l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, qui sera annoncée dans un avis public à paraître dans le journal l'Oeil Régional et sur le site Internet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

...Monsieur le conseiller Sylvain Houle est absent lors des délibérations entourant ce point de l'ordre du jour.

2021-092

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1234 AFIN D'ASSUJETTIR CERTAINS TRAVAUX ET OUVRAGES À UNE DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT, DE MODIFIER LES CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UN CERTIFICAT D'OCCUPATION ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS FINALES CONCERNANT LES AMENDES RELATIVES À L'ABATTAGE D'ARBRES**

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Louis Toner à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 1234 afin d'assujettir certains travaux et ouvrages à une demande de permis ou de certificat, de modifier les conditions de validité d'un certificat d'occupation et de modifier les dispositions finales concernant les amendes relatives à l'abattage d'arbres.

...Monsieur le conseiller Sylvain Houle est absent lors des délibérations entourant ce point de l'ordre du jour.

2021-093

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1234-3 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1234 AFIN D'ASSUJETTIR CERTAINS TRAVAUX ET OUVRAGES À UNE DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT, DE MODIFIER LES CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UN CERTIFICAT D'OCCUPATION ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS FINALES CONCERNANT LES AMENDES RELATIVES À L'ABATTAGE D'ARBRES - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 1234-3, intitulé: « Règlement amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 1234 afin d'assujettir certains travaux et ouvrages à une demande de permis ou de certificat, de modifier les conditions de validité d'un certificat d'occupation et de modifier les dispositions finales concernant les amendes relatives à l'abattage d'arbres », soit et est adopté par ce conseil.

...Monsieur le conseiller Sylvain Houle est absent lors des délibérations entourant ce point de l'ordre du jour.

2021-094

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME DURABLE MODIFIÉ SUITE À L'ADOPTION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DU CENTRE-VILLE ET AINSI AJOUTER QUELQUES DÉFINITIONS, LIMITER LE NOMBRE DE BÂTIMENTS PRINCIPAUX PAR TERRAIN DANS CERTAINES ZONES, AJOUTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX BÂTIMENTS MIXTES PERMIS DANS CERTAINES ZONES (INCLUANT LES USAGES COMPLÉMENTAIRES, LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES, L'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE STATIONNEMENT, ETC.), CRÉER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR GÉRER LES USAGES AUX REZ-DE-CHAUSSÉE ET AUX ÉTAGES DANS LES ZONES C-17-1 ET C-17-2 ET LES SUPERFICIES POUR LES USAGES COMMERCIAUX (SECTEUR DE LA RUE SAINT-GEORGES), MODIFIER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX CONSTRUCTIONS ET USAGES DÉROGATOIRES, CRÉER LES ZONES C-15-1, C-15-2 ET C-15-3 À MÊME LA ZONE C-15, CRÉER LES ZONES C-16-1 ET C-16-2 À MÊME LA ZONE C-16, CRÉER LES ZONES C-17-1 ET C-17-2 À MÊME LA ZONE C-17 ET CRÉER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS APPLICABLES À CHACUNE DES ZONES CRÉÉES, DE MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS APPLICABLES À CERTAINES ZONES ET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-4-1**

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme durable modifié suite à l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville et ainsi ajouter quelques définitions, limiter le nombre de bâtiments principaux par terrain dans certaines zones, ajouter des dispositions particulières applicables aux bâtiments mixtes permis dans certaines zones (incluant les usages complémentaires, les constructions accessoires, l'aménagement d'aires de stationnement, etc.), créer des dispositions particulières pour gérer les usages aux rez-de-chaussée et aux étages dans les zones C-17-1 et C-17-2 et les superficies pour les usages commerciaux (secteur de la rue Saint-Georges), modifier les dispositions particulières applicables aux constructions et usages dérogatoires, créer les zones C-15-1, C-15-2 et C-15-3 à même la zone C-15, créer les zones C-16-1 et C-16-2 à même la zone C-16, créer les zones C-17-1 et C-17-2 à même la zone C-17 et créer les grilles des spécifications applicables à chacune des zones créées, de modifier les grilles des spécifications applicables à certaines zones et d'abroger le Règlement numéro 1235-4-1.

...Monsieur le conseiller Sylvain Houle réintègre les débats.

2021-095

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-4-2 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME DURABLE MODIFIÉ SUITE À L'ADOPTION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DU CENTRE-VILLE ET AINSI AJOUTER QUELQUES DÉFINITIONS, LIMITER LE NOMBRE DE BÂTIMENTS PRINCIPAUX PAR TERRAIN DANS CERTAINES ZONES, AJOUTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX BÂTIMENTS MIXTES PERMIS DANS CERTAINES ZONES (INCLUANT LES USAGES COMPLÉMENTAIRES, LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES, L'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE STATIONNEMENT, ETC.), CRÉER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR GÉRER LES USAGES AUX REZ-DE-CHAUSSÉE ET AUX ÉTAGES DANS LES ZONES C-17-1 ET C-17-2 ET LES SUPERFICIES POUR LES USAGES COMMERCIAUX (SECTEUR DE LA RUE SAINT-GEORGES), MODIFIER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX CONSTRUCTIONS ET USAGES DÉROGATOIRES, CRÉER LES ZONES C-15-1, C-15-2 ET C-15-3 À MÊME LA ZONE C-15, CRÉER LES ZONES C-16-1 ET C-16-2 À MÊME LA ZONE C-16, CRÉER LES ZONES C-17-1 ET C-17-2 À MÊME LA ZONE C-17 ET CRÉER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS APPLICABLES À CHACUNE DES ZONES CRÉÉES, DE MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS APPLICABLES À CERTAINES ZONES ET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-4-1 - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le premier projet de Règlement numéro 1235-4-2, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme durable modifié suite à l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville et ainsi ajouter quelques définitions, limiter le nombre de bâtiments principaux par terrain dans certaines zones, ajouter des dispositions particulières applicables aux bâtiments mixtes permis dans certaines zones (incluant les usages complémentaires, les constructions accessoires, l'aménagement d'aires de stationnement, etc.), créer des dispositions particulières pour gérer les usages aux rez-de-chaussée et aux étages dans les zones C-17-1 et C-17-2 et les superficies pour les usages commerciaux (secteur de la rue Saint-Georges), modifier les dispositions particulières applicables aux constructions et usages dérogatoires, créer les zones C-15-1, C-15-2 et C-15-3 à même la zone C-15, créer les zones C-16-1 et C-16-2 à même la zone C-16, créer les zones C-17-1 et C-17-2 à même la zone C-17 et créer les grilles des spécifications applicables à chacune des zones créées, de modifier les grilles des spécifications applicables à certaines zones et d'abroger le Règlement numéro 1235-4-1 », soit et adopté par ce conseil.

Conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la tenue de l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, qui sera annoncée dans un avis public à paraître dans le journal *l'Oeil Régional* et sur le site Internet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-096

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-8 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE H-97, DE CRÉER LA ZONE H-97-1 EN REGROUPEMENT DES ZONES H-98, H-99 ET H-100, DE CRÉER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE H-97-1 ET D'ÉTABLIR LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES H-96, H-97 ET H-97-1 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1235-8 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2020;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 24 février 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1235-8, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de remplacer la grille des spécifications de la zone H-97, de créer la zone H-97-1 en regroupant les zones H-98, H-99 et H-100, de créer la grille des spécifications de la zone H-97-1 et d'établir les dispositions particulières applicables aux zones H-96, H-97 et H-97-1 », soit et est adopté par ce conseil.



2021-097

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-12 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE CRÉER LA ZONE CA-5 À MÊME LA ZONE A-5, D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE CA-5 POUR PERMETTRE LES USAGES DE STATION-SERVICE, DE DÉPANNÉUR ET DE RESTAURANT ET D'AUTORISER LES SERVICES AU VOLANT DANS LA ZONE CA-5 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1235-12 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT la consultation écrite tenue entre le 13 janvier 2021 et le 28 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> février 2021;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1235-12, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de créer la zone CA-5 à même la zone A-5, d'ajouter la grille des spécifications de la zone CA-5 pour permettre les usages de station-service, de dépanneur et de restaurant et d'autoriser les services au volant dans la zone CA-5 », soit et est adopté par ce conseil.

2021-098

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE CRÉER LA ZONE H-94-1 À MÊME LES ZONES H-94 ET H-95, DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H-94 ET H-95 ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE H-94-1**

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de créer la zone H-94-1 à même les zones H-94 et H-95, de modifier les limites des zones H-94 et H-95 et d'ajouter la grille des spécifications de la zone H-94-1.

2021-099

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-13 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE CRÉER LA ZONE H-94-1 À MÊME LES ZONES H-94 ET H-95, DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H-94 ET H-95 ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE H-94-1 ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE H-94-1 - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le premier projet de Règlement numéro 1235-13, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de créer la zone H-94-1 à même les zones H-94 et H-95, de modifier les limites des zones H-94 et H-95 et d'ajouter la grille des spécifications de la zone H-94-1 », soit et est adopté par ce conseil.

Conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la tenue de l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, qui sera annoncée dans un avis public à paraître dans le journal l'Oeil Régional et sur le site Internet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-100

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN D'AJOUTER OU DE MODIFIER CERTAINES DÉFINITIONS, DE MODIFIER LA CLASSIFICATION DES USAGES PRINCIPAUX, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX, ACCESSOIRES ET TEMPORAIRES AINSI QU'AUX ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES, DE MODIFIER DES DISPOSITIONS ENTOURANT LE STATIONNEMENT ET L'ENTREPOSAGE, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX AMÉNAGEMENTS DE TERRAINS, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENSEIGNES PERMANENTES ET TEMPORAIRES, D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGISSANT LES INTERVENTIONS À L'INTÉRIEUR DES BOISÉS D'INTÉRÊT, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSERVATION DES ARBRES, D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS RÉGISSANT LES ZONES DE CONTRAINTES, DE MODIFIER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À CERTAINS USAGES TELS QUE LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS POUR LES STATIONS-SERVICES, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PLANTATION D'ARBRES DANS CERTAINS SECTEURS, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DISPOSITIONS ARCHITECTURALES POUR LES HABITATIONS DU VILLAGE DE LA GARE, DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES DANS LES ZONES AGRICOLES A-8 À A-12, EN MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES DE LA ZONE H-12, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, D'AJOUTER DES DISPOSITIONS VISANT À EXCLURE CERTAINES PARTIES DE TERRITOIRE AUX SEUILS MINIMAUX DE DENSITÉ, DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE EN APPORTANT DES AJUSTEMENTS AUX LIMITES DES ZONES H-52, H-53, H-93, H-104, H-108, H-109, P-2, I-3, PE-3, P-4 ET DE MODIFIER POUR CERTAINES ZONES LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS**

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Louis Toner à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'ajouter ou de modifier certaines définitions, de modifier la classification des usages principaux, de modifier certaines dispositions relatives aux usages complémentaires, de modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments principaux, accessoires et temporaires ainsi qu'aux équipements accessoires, de modifier des dispositions entourant le stationnement et l'entreposage, de modifier certaines dispositions relatives aux aménagements de terrains, de modifier certaines dispositions relatives aux enseignes permanentes et temporaires, d'ajouter des dispositions régissant les interventions à l'intérieur des boisés d'intérêt, de modifier certaines dispositions relatives à la conservation des arbres, d'apporter certaines modifications aux dispositions régissant les zones de contraintes, de modifier les dispositions particulières à certains usages tels que les aménagements paysagers pour les stations-services, de modifier certaines dispositions relatives à la plantation d'arbres dans certains secteurs, de modifier certaines dispositions relatives aux dispositions architecturales pour les habitations du Village de la gare, de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires dans les zones agricoles A-8 à A-12, en modifiant certaines dispositions particulières relatives aux bâtiments accessoires de la zone H-12, de modifier certaines dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, d'ajouter des dispositions visant à exclure certaines parties de territoire aux seuils minimaux de densité, de modifier le plan de zonage en apportant des ajustements aux limites des zones H-52, H-53, H-93, H-104, H-108, H-109, P-2, I-3, PE-3, P-4 et de modifier pour certaines zones les grilles des spécifications.

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-14 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN D'AJOUTER OU DE MODIFIER CERTAINES DÉFINITIONS, DE MODIFIER LA CLASSIFICATION DES USAGES PRINCIPAUX, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX, ACCESSOIRES ET TEMPORAIRES AINSI QU'AUX ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES, DE MODIFIER DES DISPOSITIONS ENTOURANT LE STATIONNEMENT ET L'ENTREPOSAGE, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX AMÉNAGEMENTS DE TERRAINS, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENSEIGNES PERMANENTES ET TEMPORAIRES, D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGISSANT LES INTERVENTIONS À L'INTÉRIEUR DES BOISÉS D'INTÉRÊT, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSERVATION DES ARBRES, D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS RÉGISSANT LES ZONES DE CONTRAINTES, DE MODIFIER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À CERTAINS USAGES TELS QUE LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS POUR LES STATIONS-SERVICES, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PLANTATION D'ARBRES DANS CERTAINS SECTEURS, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DISPOSITIONS ARCHITECTURALES POUR LES HABITATIONS DU VILLAGE DE LA GARE, DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES DANS LES ZONES AGRICOLES A-8 À A-12, EN MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES DE LA ZONE H-12, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, D'AJOUTER DES DISPOSITIONS VISANT À EXCLURE CERTAINES PARTIES DE TERRITOIRE AUX SEUILS MINIMAUX DE DENSITÉ, DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE EN APPORTANT DES AJUSTEMENTS AUX LIMITES DES ZONES H-52, H-53, H-93, H-104, H-108, H-109, P-2, I-3, PE-3, P-4 ET DE MODIFIER POUR CERTAINES ZONES LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le premier projet de Règlement numéro 1235-14, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'ajouter ou de modifier certaines définitions, de modifier la classification des usages principaux, de modifier certaines dispositions relatives aux usages complémentaires, de modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments principaux, accessoires et temporaires ainsi qu'aux équipements accessoires, de modifier des dispositions entourant le stationnement et l'entreposage, de modifier certaines dispositions relatives aux aménagements de terrains, de modifier certaines dispositions relatives aux enseignes permanentes et temporaires, d'ajouter des dispositions régissant les interventions à l'intérieur des boisés d'intérêt, de modifier certaines dispositions relatives à la conservation des arbres, d'apporter certaines modifications aux dispositions régissant les zones de contraintes, de modifier les dispositions particulières à certains usages tels que les aménagements paysagers pour les stations-services, de modifier certaines dispositions relatives à la plantation d'arbres dans certains secteurs, de modifier certaines dispositions relatives aux dispositions architecturales pour les habitations du Village de la gare, de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires dans les zones agricoles A-8 à A-12, en modifiant certaines dispositions particulières relatives aux bâtiments accessoires de la zone H-12, de modifier certaines dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, d'ajouter des dispositions visant à exclure certaines parties de territoire aux seuils minimaux de densité, de modifier le plan de zonage en apportant des ajustements aux limites des zones H-52, H-53, H-93, H-104, H-108, H-109, P-2, I-3, PE-3, P-4 et de modifier pour certaines zones les grilles des spécifications », soit et est adopté par ce conseil.

Conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la tenue de l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, qui sera annoncée dans un avis public à paraître dans le journal l'Oeil Régional et sur le site Internet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-102

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1287 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT, DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL, DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE VOIE DE CIRCULATION ET D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES ET DE SURFACE POUR DONNER ACCÈS À L'ENSEMBLE DU SITE, DONT L'ÉCOCENTRE, L'AMÉNAGEMENT D'UN SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES, L'AMÉNAGEMENT D'UN SITE DE TRAITEMENT DES RÉSIDUS DE BALAIS DE RUE, L'AMÉNAGEMENT D'UN BASSIN DE RÉTENTION, L'ACQUISITION DE LOTS ET DES TRAVAUX DIVERS AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE HUIT MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (8 250 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1287 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> février 2021;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1287, intitulé: « Règlement décrétant, dans le secteur industriel, des travaux de construction d'une nouvelle voie de circulation et d'infrastructures souterraines et de surface pour donner accès à l'ensemble du site, dont l'écocentre, l'aménagement d'un site de dépôt des neiges usées, l'aménagement d'un site de traitement des résidus de balais de rue, l'aménagement d'un bassin de rétention, l'acquisition de lots et des travaux divers ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de huit millions deux cent cinquante mille dollars (8 250 000,00 \$) nécessaire à cette fin », soit et est adopté par ce conseil.

2021-103

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE, DES TRAVAUX DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE, D'AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF, D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER, DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE TRAVAUX DIVERS SUR LA RUE RADISSON AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant des travaux de réfection de la chaussée, des travaux de voirie, d'éclairage, d'aménagement d'infrastructures de transport actif, d'aménagement paysager, de gestion des eaux pluviales et de travaux divers sur la rue Radisson ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

2021-104

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1307 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE, DES TRAVAUX DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE, D'AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF, D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER, DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE TRAVAUX DIVERS SUR LA RUE RADISSON AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE UN MILLION HUIT CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE DOLLARS (1 883 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 1307, intitulé: « Règlement décrétant des travaux de réfection de la chaussée, des travaux de voirie, d'éclairage, d'aménagement d'infrastructures de transport actif, d'aménagement paysager, de gestion des eaux pluviales et de travaux divers sur la rue Radisson ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de un million huit cent quatre-vingt-trois mille dollars (1 883 000,00 \$) nécessaire à cette fin », soit et est adopté par ce conseil.

2021-105

**OCTROI DE CONTRAT POUR LA DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SIS AU 108, RUE PROVENCHER - G. BRODEUR INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de G. Brodeur inc., au montant de 97 274,60 \$, incluant les taxes, pour la démolition du bâtiment sis au 108, rue Provencher, à Mont-Saint-Hilaire.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur adjoint, contenue dans son rapport en date du 24 février 2021.

Que la dépense décrite au bon de commande BA 21-4, au montant de 97 274,60 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 55-991-00-001 (surplus non affecté), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2021-106

**CONTRAT ING21-M01-AO1 - MANDAT ANNUEL 2021 - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX, SURVEILLANCE ET FORAGES - ENGLOBE CORP.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de EnGlobe Corp., au montant de 95 562,39 \$, incluant les taxes, relativement au mandat annuel de contrôle qualitatif des matériaux, surveillance et forages, dans le cadre du contrat ING21-M01-AO1, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que le montant dudit contrat est établi d'après les coûts unitaires soumis selon l'estimation des activités à réaliser, mais que les quantités incluses au bordereau des prix sont fournies à titre indicatif et que seules les quantités réellement effectuées seront rémunérées. Le mandat annuel de laboratoire est accordé sans quantité garantie.

Que ledit contrat soit d'une durée d'un an, soit du 17 avril 2021 au 15 avril 2022 selon les termes et conditions du devis.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 16 février 2021.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2021-107

**CONTRAT TP21-02 - RÉFECTION DES SURFACES DE 5 TERRAINS TENNIS - AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST (9114-5698 QUÉBEC INC.)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), au montant de 596 312,08 \$, incluant les taxes, sur la base des prix unitaires soumis relativement à la réfection des surfaces de 5 terrains de tennis dans le cadre du contrat TP21-02, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 19 février 2021.

Que la dépense décrite au bon de commande TP 21-29, au montant de 596 312,08 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 55-911-00-001 (fonds de roulement) pour un montant de 283 966,40 \$, incluant les taxes, et à même le poste budgétaire 02-838-00-719, pour un montant de 312 345,68 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la somme empruntée au fonds de roulement soit remboursable sur une période de sept (7) ans.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2021-108

**CONTRAT TP21-03 - FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE - CARRIÈRE MONT ST-HILAIRE INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Carrière Mont St-Hilaire inc., au montant de 36 321,12 \$, incluant les taxes et excluant le coût du transport, sur la base des prix unitaires soumis pour la fourniture de pierre concassée dans le cadre du contrat TP21-03, étant la plus basse soumission conforme reçue audit contrat.

Que ledit contrat est d'une durée de douze (12) mois, soit jusqu'au 31 mars 2022, le tout selon les termes et conditions du devis.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 17 février 2021.

Que la dépense décrite au bon de commande TP 21-27, au montant de 36 321,12 \$, incluant les taxes, mais non le coût du transport, pour l'année 2021, soit payable à même le poste budgétaire 02-320-00-621, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

**...Monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert est absent lors des délibérations entourant ce point de l'ordre du jour.**

2021-109

**CONTRAT TP21-07 - FOURNITURE, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES CONTENEURS DE L'ÉCOCENTRE - JMV ENVIRONNEMENT INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de JMV Environnement inc., au montant de 140 940,09 \$, incluant les taxes, sur la base des taux unitaires soumis pour la fourniture, la collecte, le transport et le traitement des conteneurs de l'Écocentre, dans le cadre du contrat TP21-07, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat est valide pour la période du 14 mars 2021 au 13 mars 2022, avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle d'un (1) an selon les conditions indiquées au devis.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 19 février 2021.

Que la dépense décrite au bon de commande TP 21-28, pour la période du 14 mars 2021 au 31 décembre 2021, soit payable à même le poste budgétaire 02-420-00-440, pour un montant de 2 098,29 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-420-00-442, pour un montant de 11 451,51 \$, incluant les taxes, et à même le poste budgétaire 02-420-00-443, pour un montant de 95 852,36 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

**...Monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert réintègre les débats.**

2021-110

**RÉSILIATION DU CONTRAT ING19-P03-AO1 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – RUES SAINT-GEORGES ET DU CENTRE-CIVIQUE**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-166, adoptée lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019, par laquelle le conseil octroyait le contrat ING19-P03-AO1 à FNX-INNOV INC. concernant des services professionnels en ingénierie pour les rues Saint-Georges et du Centre-Civique;

CONSIDÉRANT QUE le projet est reporté à une date ultérieure indéterminée et que le mandat initial devra être revu de façon significative;

CONSIDÉRANT QUE les éléments prévus au devis qui ont été réalisés par l'adjudicataire ont été payés à ce dernier;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil résilie le contrat ING19-P03-AO1 pour des services professionnels en ingénierie pour les rues Saint-Georges et du Centre-Civique et que cette résiliation prenne effet selon les dispositions en vigueur audit contrat.

Que le solde disponible au bon de commande SI 19-9, au montant de 13 256,62 \$, incluant les taxes, soit annulé.

Que les sommes puisées à même le poste budgétaire 55-992-12-550 (surplus réservé - futur règlement d'emprunt) pour la réalisation et le paiement des travaux et des honoraires professionnels relatifs à ce projet et réalisés à ce jour au montant de 50 140,60 \$, incluant les taxes, soient réaffectées au poste budgétaire 55-911-00-001 (surplus non affecté).

Que la dépense au montant de 135 440,55 \$, incluant les taxes, concernant la portion du contrat relative aux items non réalisés du bordereau de soumission et qui était conditionnelle à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt qui devait décréter la réalisation des travaux et le paiement desdits travaux et des honoraires professionnels reliés à ce projet, ne sera pas effectuée.

2021-111

**RÉSILIATION DU CONTRAT ING20-P07-AO1 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - CARREFOUR GIRATOIRE - BOULEVARD DE LA GARE ET CHEMIN DES PATRIOTES NORD**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-140, adoptée lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020, par laquelle le conseil octroyait le contrat ING20-P07-AO1 à FNX-INNOV INC. concernant des services professionnels en ingénierie concernant le carrefour giratoire du boulevard de la Gare et du chemin des Patriotes Nord;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite reporter la décision sur ce projet à une date ultérieure indéterminée et que le concept pour cette intersection devra être revu, ce qui fait en sorte que le mandat initial devra être revu, car il ne reflètera plus le mandat dans son concept initial;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :



Que ce conseil résilie le contrat ING20-P07-AO1 pour des services professionnels en ingénierie concernant le carrefour giratoire du boulevard de la Gare et du chemin des Patriotes Nord et que cette résiliation prenne effet selon les dispositions en vigueur audit contrat.

Que le solde disponible au bon de commande SI 20-6, au montant de 44 817,26 \$, incluant les taxes, soit annulé.

Que la dépense au montant de 52 945,98 \$, incluant les taxes, concernant la portion du contrat relative aux items non réalisés du bordereau de soumission et qui était conditionnelle à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt qui devait décréter la réalisation des travaux et le paiement desdits travaux et des honoraires professionnels liés à ce projet, ne sera pas effectuée.

### **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

M. Louis-Georges Cournoyer	Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - faisabilité du dépôt du rapport des travaux avant l'été
M. Jacques Morneau	Mise à jour du plan directeur des pistes cyclables et du transport actif - consultation citoyenne
M. Danny Bastrash	Aménagement d'un terrain de ballon-panier au parc Félix-Racicot
M. Jacques Morneau	Avis de présentation et adoption de projet de règlement - procédure

2021-112

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 21 h 07.

---

**Yves Corriveau, maire**

---

**Anne-Marie Piérard, avocate  
Greffière**